




	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
 <p>HORAIRE DES COURS</p> <p>7 h 45 - Arrivée des élèves et surveillance 8 h - Début des cours 10 h à 10 h 20 - Récréation 11 h 20 - Dîner</p> <p>12 h 30 - Arrivée des élèves et surveillance 12 h 45 - Début des cours 13 h 45 à 14 h 05 - Récréation 15 h 05 - Fin des cours</p> <hr/> <p>HORAIRE DU SECRÉTARIAT</p> <p>7 h 45 À 11 h 30 12 h 45 À 16 h</p> <p>N. B. : Il est très important que les enfants arrivent à l'heure ! Les retards perturbent la routine de l'enfant et de son groupe et ajoute un surcroît de travail au personnel.</p>	28 août	29 août	30 août	31 août jour 1	1 septembre jour 2
	<p>Visitez régulièrement le site Internet de l'école, plusieurs documents y sont déposés au courant de l'année. École Roy : https://roy.csskamloup.gouv.qc.ca École Joly : https://joly.csskamloup.gouv.qc.ca</p>			Entrée progressive maternelle : Groupe A	Entrée progressive maternelle : Groupe B
	4	5	6	7	8
	<p>Fête du travail</p> <p>CONGÉ</p>	<p>jour 3</p> <p>Entrée progressive maternelle : Groupe A</p>	<p>jour 4</p> <p>Entrée progressive maternelle : Groupe B</p>	<p>jour 5</p> <p>Maternelle : Début de l'horaire régulier groupes A et B</p>	<p>jour 6</p>
	11	12	13	14	15
	<p>jour 7</p> <p>Assemblée générale de parents à 19 h au gymnase de l'école Roy</p>	<p>jour 8</p>	<p>jour 9</p> <p>Rencontre des parents <u>École Roy</u> : À 19 h <u>1^{re}-2^e- 3^e année</u></p>	<p>jour 10</p>	<p>jour 1</p>
	18	19	20	21	22
<p>jour 2</p>	<p>jour 3</p> <p>Rencontre des parents <u>École Roy</u> : À 19 h <u>Préscolaire 4 et 5 ans</u></p>	<p>jour 4</p> <p>Rencontre des parents <u>École Joly</u> : À 18 h 30 <u>3^e et 4^e année</u> À 19 h 15 <u>5^e et 6^e année</u></p>	<p>jour 5</p>	<p>jour 6</p>	
25	26	27	28	29	
<p>jour 7</p> <p></p> <p>École Roy Photos scolaires</p>	<p>jour 8</p> <p></p> <p>École Joly Photos scolaires</p>	<p>jour 9</p>	<p>jour 10</p>	<p>jour 1</p>	

Message de l'infirmière

Bonjour chères familles,

Il me fait plaisir d'être à nouveau parmi vous comme infirmière scolaire en cette rentrée particulière !

Ma priorité est la santé de vos jeunes. S'il présente des particularités de santé nécessitant des soins à l'école, nous collaborerons. Tous les soins seront évalués avec vous, donc ne soyez pas surpris que je vous appelle pour en discuter. Il importe de ne pas oublier que vous êtes les premiers intervenants en tant que parents si votre enfant nécessite des soins ou de la médication à l'école.

Pour la médication, un petit rappel de sécurité, les enfants ne doivent pas avoir de médication dans leur boîte à lunch ou leur sac à dos. Discutez-en avec la secrétaire, l'enseignant(e) ou la responsable du service de garde afin de planifier la prise de médication à l'école.

Pour les collations à l'école, il faut privilégier les légumes, les fruits et les produits laitiers. Pour la sécurité des enfants allergiques, les recommandations sont de ne pas partager les collations entre eux.



Poux ! Poux ! Poux ! Encore ?! Il faut surveiller la tête de vos enfants tout au long de l'année. Ces petits parasites ne demeurent pas seulement une préoccupation au début de l'année scolaire, mais pour toute l'année scolaire.

Faites-le rappel à vos enfants sur les précautions de base ! Ceci vous évitera probablement bien des préoccupations. Le lavage des mains est notre principal allié pour combattre la transmission des maladies. Encouragez vos jeunes à tousser et éternuer dans son coude afin de limiter la propagation des maladies !

Durant l'année, divers ateliers de promotion et prévention des saines habitudes de vie seront présentés aux élèves. Restez à l'affût des lettres informatives envoyées à votre domicile et ne vous gênez surtout pas de faire un retour sur les sujets abordés. Votre soutien est primordial pour appliquer les bonnes pratiques proposées.



Pour tout questionnement, vous pouvez me rejoindre au CLSC au numéro 418-867-2642 poste 67113.

Sarah Saint-Yves,
Infirmière clinicienne en santé scolaire, niveau primaire et secondaire

SÉCURITÉ SÉCURITÉ SÉCURITÉ SÉCURITÉ SÉCURITÉ



- Nos écoles Roy et Joly sont au cœur du centre-ville de Rivière-du-Loup et à des intersections très achalandées. Ainsi donc, il n'est pas autorisé pour nos élèves de venir à l'école en vélo !
- Il est important de respecter les heures de surveillance sur les terrains, donc les élèves doivent arriver seulement lorsque l'école assure cette présence.
- À Joly, il est primordial de rouler à très basse vitesse dans le stationnement de l'école.

Merci de nous aider à prendre soin de nos élèves... vos enfants !

La direction

ACCIDENTS ET ASSURANCES

Le centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents dont elle est responsable. Pour que l'assureur du centre de services scolaire indemnise un élève ou un parent à la suite d'une blessure, il faudra démontrer la faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement. En conséquence, la majorité des accidents survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

Aussi, le centre de services scolaire suggère aux parents qui désirent être couverts de contracter une assurance qui offrira une protection en cas d'accident. Ces protections sont habituellement disponibles auprès de votre assureur ou auprès de votre institution financière pour un frais annuel minime.

Recours

En cas de réclamation suite à la faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement, le plaignant peut s'adresser au centre de services scolaire via le [processus de traitement des plaintes](#) en vigueur.

Mot de la direction

Chers parents,

Nous espérons que vous avez tous passé un bel été en famille !

Toute l'équipe de Roy-Joly s'est préparée au cours des derniers jours à préparer l'accueil de vos enfants ! C'est donc avec enthousiasme que nous amorçons notre année scolaire 2023-2024 !

Je profite de l'occasion pour vous présenter notre directrice adjointe, madame Julie Nadeau. Cette dernière prend le relais de madame Audrey Lévesque-Roy qui complète son congé de maternité. Madame Nadeau est une enseignante d'expérience, dynamique et très heureuse de se joindre à l'équipe de Roy-Joly.

Soyez assurés de l'engagement de tout le personnel afin de soutenir et d'accompagner vos enfants dans leur réussite scolaire !

Merci de placer à votre agenda notre assemblée générale de parents soit le 11 septembre prochain à 19 h au gymnase de l'école Roy. Vous recevrez sous peu l'invitation de la part de votre présidente du conseil d'établissement, madame Cindy Simard.

Bonne rentrée scolaire 2023-2024.

Julie Nadeau
Directrice adjointe

Chantal Dubé
Directrice

